

Concours Opticien-lunetier

Soignant et Educatif

Posté par: formations-concours

Publiée le : 12/8/2008 14:34:23

Missions : L'opticien lunetier met à la disposition des personnes atteintes de défauts de la vision, les moyens de compenser ces difficultés et de retrouver une vision aussi proche que possible de la normale. C'est le seul professionnel habilité à délivrer des verres correcteurs (lunettes classiques ou lentilles). De l'évaluation des facultés visuelles de ses clients à la réalisation des lunettes en passant par le contrôle de leur adaptation et la vente des produits, l'opticien doit maîtriser de nombreux savoir-faire.

Ses clients viennent le voir munis d'une ordonnance que leur a délivrée un ophtalmologiste ou médecin spécialiste des yeux et de la vue. Pour exécuter cette ordonnance, l'opticien effectue à son tour ses propres analyses. Il réalise des mesures optométriques et différents tests permettant d'évaluer l'acuité et la perception visuelles du patient. Il peut alors choisir la formule la mieux adaptée pour compenser le défaut de vision. La correction étant déterminée, l'opticien sensibilise son client aux caractéristiques et aux impératifs techniques des différents équipements optiques proposés. Lunettes ? Lentilles de contact jetables ou non ? Tout dépend de l'âge de la personne, de son mode de vie et de l'esthétique recherchée. Avantages et inconvénients des deux systèmes sont énumérés.

Pour aider à choisir des lunettes, l'opticien informe son client sur les montures les mieux adaptées à la morphologie de son visage. Il lui fait essayer différents modèles. Il le conseille sur la qualité des verres et informe sur les prix.

L'opticien réalise ou fait réaliser lunettes et lentilles dont il contrôle ensuite la bonne adaptation aux besoins du patient. Le montage s'effectue en atelier. Les verres sont tout d'abord vérifiés, puis centrés en fonction du calibrage de la monture. Ils sont axés, découpés, meulés et insérés dans la monture. Lors de la remise au client, l'opticien ajuste les lunettes et fait des retouches si nécessaires. Lorsqu'il s'agit de lentilles de contact, l'opticien suit une procédure de contrôle rigoureuse auprès de son client. Il doit veiller à ce qu'elles soient bien adaptées et tolérées. Il assure le service après vente et d'éventuelles réparations. Il vend aussi des lunettes de protection solaires ou autres, des étuis, des produits d'entretien et des instruments optiques (loupes, microscopes).

Formation : BTS opticien-lunetier (bac + 2) obligatoire.

Exercice : L'opticien-lunetier peut être salarié, gérant ou ouvrir son propre commerce. Mais le montant des capitaux nécessaires à l'implantation d'une boutique peut être dissuasif. L'installation à son compte demande effectivement un investissement très important. Aussi la majorité des jeunes diplômés sont-ils recrutés comme salariés chez les grands distributeurs. Le marché potentiel est important puisqu'il concerne la moitié des Français. A l'heure actuelle, 12076 opticiens-lunetiers exercent en France, dont 43% de femmes. Les opticiens-lunetiers travaillent essentiellement dans le secteur privé en tant que gérant de société (32%) ou en tant que salarié (64%). Les formes d'exploitation de fonds d'optique-lunetterie sont très variées (entreprises individuelles, société en nom collectif, société à responsabilité limitée, société par actions simplifiée, société anonyme, etc.). Il existe aussi quelques emplois dans le secteur hospitalier.

Évolution : après quelques années d'expérience, les jeunes professionnels peuvent créer leur entreprise s'ils disposent des capitaux nécessaires. Mais la concurrence est rude.

L'opticien indépendant a tout intérêt à acquérir une spécialisation, en optométrie notamment, et à adhérer à une centrale d'achat.

Salaire : Si un jeune diplômé perçoit un revenu mensuel net de 1067 € à 1372 €, environ, il peut espérer obtenir avec l'expérience, en fonction des responsabilités confiées, de l'importance de l'établissement environ 1982 € et plus.